Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-20260668-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-06-68

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-huit mai,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (14) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (5) dont (3) pouvoirs : :
Philippe GOUGEON a donné pouvoir à Christine FERARD
Fabienne GUILLOIS
Vanessa LEGEAY a donné pouvoir à Aurélie LEDUBY
Maxime BELLAY a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE
Flore OLIVIER

Secrétaire de séance : Claudie BENARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N°1 : REMBOURSEMENT DE L'AVANCE D'UNE ENTREPRISE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA SALLE DU COMPLEXE DU LAC

Christine Férard, adjointe aux finances, informe qu'une avance a été faite en 2025 à l'entreprise pour le lot 9 plomberie, chauffage, ventilation dans le cadre des travaux de la salle du complexe du lac.

Elle explique qu'une avance est un paiement anticipé versé par la collectivité à un titulaire de marché (entreprise, prestataire) avant l'exécution des prestations, conformément aux dispositions du Code de la commande publique (articles R. 2191-1 à R. 2191-10).

En vue de régulariser le remboursement de cette avance dans le cadre des opérations sous mandat ; il est nécessaire d'inscrire des crédits au budget primitif en prenant une décision modificative comme suit :

Section	Chapitre/Nature	Montant (€)	Imputation
Dépenses	231 - Travaux sous mandat	9 781,25	231-041
Recettes	238 - Remboursement d'avances	9 781,25	238-041

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
ACCEPTE ces décisions modificatives n°1 comme présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHÂTILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)